

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL888

présenté par

M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE 3 BIS C

Substituer aux alinéas 3 et 4 les trois alinéas suivants :

« 2° Le premier alinéa de l'article 706-106-1 est ainsi modifié :

« *a*) Les références : « et 382 » sont remplacées par les références : « , 382 et 693 » ;

« *b*) Après le mot : « tous », sont insérés les mots : « les crimes et ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.